

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le seize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Florence CACHARD.

Absents ayant donné procuration :

Marie CARTEL ayant donné pouvoir à Jocelyn HERMANT,
Marc JOUREAU ayant donné pouvoir à Jacques JESSON,
Stéphane MAYET ayant donnée pouvoir à Eveline HATTAT.

Absente excusée :

Nathalie ARNOULD

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET.

Date de convocation : 9 novembre 2015

N°2015-59 : Décisions modificatives n°7 budget principal

Vu l'avis de la commission des finances du 4 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2158	ONA	+4200.00 €	Portillons
21	2158	ONA	+8400.00 €	Demi-terrain de tennis
21	2111	ONA	+5900.00 €	Achat de propriété SCI Geru
23	2313	19	+3300.00 €	Aménagement des futurs ateliers municipaux
21	21318	ONA	+880.00 €	Remplacement VELUX
21	21318	ONA	+5800.00 €	Poêle à granule

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2151	ONA	-4200.00 €	
21	2151	ONA	-8400.00 €	
21	2151	ONA	-5900.00 €	
21	2151	ONA	-3300.00 €	
21	2158	ONA	-880.00 €	
21	2151	ONA	-5800.00 €	

N°2015-60 : Décisions modificatives n°8 budget principal

Vu l'avis de la commission des finances du 4 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire :

- Les crédits suivants sur le Budget Général de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

Fonctionnement

Crédits à ouvrir

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant	Nature
014	7419	54978.00 €	Dotation Globale Forfaitaire
012	6218	6000.00 €	Prestation missions-cadres

N°2015-61 : Décisions modificatives n°9 budget des activités commerciales et artisanales

Vu l'avis de la commission des finances du 4 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire :

- Les crédits suivants sur le Budget activités commerciales et artisanales de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

Fonctionnement

Crédits à ouvrir

Dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
023			420.00 €	Aménagement futurs ateliers municipaux

Investissement

Crédits à ouvrir

Dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
23	2313	ONA	420.00 €	Aménagement futurs ateliers municipaux

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
021			420.00 €	Aménagement futurs ateliers municipaux

N°2015-62 : Tableau des effectifs

Monsieur Jean-François WALSHOHER, adjoint, donne lecture du tableau des effectifs ci-dessous :

Cadres	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Secteur Administratif</u>				
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
<u>Secteur Technique</u>				
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	Non pourvu	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	7	7	4
<u>Secteur médico-sociale</u>				
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	C	1	1	
<u>Secteur animation</u>				
Animateur	C	1	1	

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* décide :

- d'adopter le nouveau tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2015.

N°2015-63 : Approbation du rapport 2015 de la C.L.E.C.T

Monsieur Jean-Philippe BROCHET, adjoint, informe que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) a adopté son rapport 2015 le 7 octobre 2015.

Celui-ci doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 38 communes membres. Il doit être adopté à la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI).

En 2015, la CLECT a donc traité les flux financiers engendrés par :

- La restitution de la compétence eau pluviale à compter du 1^{er} novembre 2015,
- La définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie (applicable sur les attributions de compensation 2016),
- Le calcul des attributions de compensation au titre de la compétence scolaire en année pleine.

Le montant des attributions de compensation définitives pour 2015 s'établit ainsi à 1066490 euros.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le vote favorable de la CLECT en date du 7 octobre 2015,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'adopter le rapport de la CLECT 2015 et de notifier cette décision au Président de la Communauté d'Agglomération.

N°2015-64 : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit une nouvelle orientation de la rationalisation de la carte intercommunale avec, notamment, un accroissement de la taille minimale de EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants et une réduction du nombre des structures syndicales.

La loi NOTRe prévoit que, dans chaque département, un schéma départemental de coopération intercommunale soit arrêté avant le 31 mars 2016.

Un projet de schéma est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale.

Ce projet est ensuite adressé pour avis aux conseils municipaux concernés.

Vu la réunion d'information du 14 novembre 2015 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne,

Vu le débat sur les documents fournis par le Préfet de la Marne,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (1 pour, 11 contre et 2 abstentions),

DECIDE de donner un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne dans la mesure où le découpage ne correspond pas au bassin de vie.

Questions diverses.

- **Compte rendu de la réunion avec la crèche « La Souris Verte » par Mesdames Laurence JACQUET et Jocelyne HERMANT.**
- **Avancement des travaux :**
 - **Extension de la maison des jeunes : Les travaux ont débuté,**
 - **Rénovation du demi-terrain de tennis : Commencement des travaux la semaine prochaine.**
- **Marché « construction d'une restauration collective » : Clôtures des offres mercredi 18 novembre 2015.**
- **Caméras de sécurité : Etude par un cabinet spécialisé.**
- **Remerciement de la part de la Coiffeuse pour la pose de totems.**
- **Prévoir des réunions de quartier.**
- **Le Saint Martinais : Remarques des habitants recueillies par Madame Jocelyne HERMANT (comptes rendus des conseils, trop de photos...).**

Séance levée à 20 heures 36.